

Vos démarches administratives avec **France Services**

PASSEPORT - Personne mineure

PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX et PHOTOCOPIES)

- Faire une pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr> ou dans l'un des 5 espaces France Services**
Penser à **imprimer** cette pré-demande et à l'apporter lors de votre rendez-vous, ou à défaut **le numéro**.
Sinon un formulaire papier CERFA est disponible (connaître les dates et lieux de naissance de vos père et mère)
- 1 photo d'identité (A NE PAS DÉCOUPER)** de moins de 6 mois, tête nue, de face, fond gris, sans lunettes, photographie ou photomaton agréé par le ministère de l'intérieur (**format 35x45**) n'ayant jamais servi sur une autre pièce d'identité.
- 1 justificatif de domicile** de moins de 3 mois, original, **au nom et prénom du demandeur**
 - Une facture liée au logement type EDF, GDF, téléphone, eau, ordures ménagères ;
 - Ou un avis d'imposition ou de non-imposition de l'année en cours ;
 - Ou une quittance de loyer non manuscrite ;
 - Ou une attestation / facture d'assurance habitation du logement.
- 1 timbre fiscal d'une valeur de** (à acheter dans un bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>) :
 - 42 € pour les enfants de plus de 15 ans
 - 17 € pour les enfants de moins de 15 ans
- Pièce d'identité du parent qui accompagne l'enfant**
- 1 justificatif de nationalité française** si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

En cas de première demande :

- 1 carte nationale d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Sinon une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (original)

En cas de renouvellement :

- Ancien passeport
- Si passeport périmé depuis plus de 5 ans : une carte d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Sinon une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (original)

En cas de perte ou de vol :

- Déclaration de perte à compléter en mairie
- Déclaration de vol à demander en gendarmerie
- Si vous le pouvez : 1 photocopie du passeport perdu ou volé
- 1 carte nationale d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Sinon 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (original)

Cas particuliers :

Si séparation des parents :

- Fournir le jugement complet
- La carte nationale d'identité ou le passeport
- L'autorisation parentale
- Le justificatif de domicile du parents chez lequel l'enfant a sa résidence

Si le mineur est en garde alternée : Carte nationale d'identité des 2 parents + attestation de garde alternée signée des 2 parents ou jugement qui précise les 2 adresses + les 2 justificatifs de domicile



CHAVANON
COMBRAILLES
& VOLCANS
COMMUNAUTE



Espace France Services de PONTAUMUR

6, avenue du Marronnier

04 73 79 70 70

dispositif.recueil@ccvcommunaute.fr

franceservices.pontaumur@ccvcommunaute.fr

Site internet : www.ccvcommunaute.fr